



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
24 février 2022**

L'an deux mil vingt et deux, le vingt quatre février à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17/02/2022

Date d'affichage : 17/02/2022

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Virginie LEGER, Pascal GERMAIN, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Renaud MAURER, Aurore COUTHIER, Christine GRUERE-DUBREUIL, Frédéric LECLERCQ, Loren PARIS

Secrétaire de séance : M. Frédéric LECLERCQ

oOoOoOoOo

1°) Revalorisation personnel communale catégorie C

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de prévoir une revalorisation du traitement des salaires portant sur les employés de la Commune de catégorie C non titulaire.

En effet, suivant le Décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 (relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique), plusieurs mesures ont été approuvées par le gouvernement afin de revaloriser le salaire de la catégorie C.

S'agissant des fonctionnaires, la mesure de paie s'applique de plein droit.

S'agissant des agents non titulaires, il est nécessaire de prendre une délibération afin de revaloriser le salaire par un changement d'échelon.

Aussi, le Maire propose que :

- ✓ Madame Florence Richet, gérante de l'agence postale communale, adjoint administratif catégorie C, échelon 1 - passe à l'échelon 2 suivant les mêmes conditions contractuelles.
- ✓ Madame Agnès Mutin, adjoint technique catégorie C, échelon 1 - passe à l'échelon 2 suivant les mêmes conditions contractuelles

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'approuver le changement d'échelon de Madame Florence Richet ainsi que de Madame Agnès Mutin pour passer à l'échelon 2.
Le Maire prendra un arrêté.**

2°) Parcelles au lieu dit « Sous le Bois de Noel et Belles Filles »

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suivant la réunion du 23 novembre 2021, le Conseil a approuvé le pré-projet d'échanges engagés depuis 2018 de plusieurs parcelles actuellement en « friche » situées au lieu-dit « Sous le Bois de Noel et Belles Filles » :

Aussi, afin de poursuivre le dossier, le Maire informe le Conseil Municipal, que les propriétaires actuels des parcelles (Mr Christophe Denis, Mr et Mme Rémi Rollin ainsi que la famille Pavelot) ont donné leur accord afin d'autoriser la Commune à effectuer les démarches administratives de demande de défrichement « en leur nom » pour lesdites parcelles ci-dessous indiquées :

✓ Parcelles de la Famille PAVELOT

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature	Appellation
AD	195	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	1 a 96 ca	Friche	Pernand
AD	192	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	2 a 57 ca	Friche	Pernand
AD	219	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	2 a 32 ca	Friche	Pernand

✓ Parcelle de Monsieur Christophe DENIS

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature	Appellation
AD	194	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	2 a 22 ca	Friche	Pernand

✓ Parcelle de Monsieur et Madame Remi ROLLIN

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature	Appellation
AD	193	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	3 a 85 ca	Friche	Pernand

✓ Parcelles Communale

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature	Appellation
AD	196	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	11 a 90 ca	Friche	Pernand
AD	197	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	6 a 80 ca	Friche	Pernand
AD	198	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	17 a 50 ca	Friche	Pernand
AD	180	Sous le Bois de Noel et Belles Filles	13 a 37 ca	Friche	Pernand

Aussi, au vu de l'avancée du dossier, le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'engager le dossier de demande de défrichement

Monsieur Rémi ROLLIN, partie prenante, quitte la Salle du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 09 voix Pour, 1 voix Contre, autorise le Maire :

- ✓ **A poursuivre le dossier de projet de création d'un espace viticole**
- ✓ **Autorise le Maire à solliciter auprès des administrations l'autorisation de défrichement auprès de la DDT**

3°) Précision sur les travaux de renouvellement et extension du réseau d'eau

Le Maire souhaite apporter une précision concernant le renouvellement du réseau d'eau Rue des Chenevières et Route des Vergelesses ainsi que la pose d'une nouvelle borne incendie. Ceci fait suite à des rumeurs circulant dans le village et relayées par Madame Loren PARIS, Conseillère Municipale.

Il est rappelé que la commune a transféré la « compétence Eau et Assainissement » à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud depuis plusieurs années.

Aussi, les travaux réalisés sont entièrement engagés par les services de la Communauté d'Agglomération Beaune.

La Commune en a profité pour proposer l'implantation d'une borne incendie (implantation à la charge de la Commune, soit 1 200 €) afin de couvrir ce secteur en défense incendie y compris la zone AU de son PLU qui n'était pas protégé. Les poteaux incendie existants se situaient en effet à 280 et 370 ml.

Aujourd'hui la zone AU est protégée, ainsi que les hangars route d'Echevronne. Si des projets d'extension du réseau se font jour, ces éventuels travaux pourraient être mutualisés. Toute demande d'extension d'eau peut être étudiée mais les travaux sont à la charge du demandeur.

Le Maire a rappelé que des rumeurs circuleront toujours et que l'équipe du Conseil Municipal n'acceptera pas d'être mis en cause par celles-ci.

4°) Conseil Départemental : convention relative à l'entretien de la voirie communale

Le Maire présente au Conseil la convention du Conseil Départemental relative à l'entretien de la voirie.

Suivant la signature de cette convention, la Commune peut solliciter les Services du Département pour des prestations. Les interventions sont rémunérées suivant une grille tarifaire préétablie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, d'approuver à l'unanimité des membres présents l'adhésion et autorise le Maire à signer la convention.

5°) Echange tripartite de parcelles Rue du Paulant et Sentier Rural 14

Le Maire présente au Conseil le document d'arpentage établi par TT Géomètre Expert à Beaune et signé par les parties.

L'objectif de la délibération est de mettre à jour la réalité du terrain.

Le document d'arpentage fait suite à la demande de Monsieur Etienne Delarche de faire un échange afin d'acter sur le cadastre la descente d'eau actuelle. En effet, lors du busage sous la route située Rue du Paulant il y a plusieurs années l'emplacement de la descente d'eau n'a pas respecté la parcelle communale.

Le Maire présente aux membres du Conseil les parcelles à échanger

✚ Madame GAY cède à Monsieur DELARCHE la parcelle suivante :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature
AK	678	Ancienne emprise sentier rétrocedée	6 ca	
TOTAL surface			6 ca	

✚ La Commune de Pernand-Vergelesses cède à Madame Françoise GAY les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance
AK	681	Ancienne emprise sentier rétrocedée	5 ca
AK	682	Ancienne emprise sentier rétrocedée	18 ca
TOTAL surface			23 ca

✚ **La Commune de Pernand-Vergelesses cède à EARL DELARCHE les parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance
AK	679	Rue du Paulant	12 ca
TOTAL surface			12 ca

✚ **L'EARL Delarche cède à la Commune de Pernand-Vergelesses les parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature
AK	672	Rue du Paulant	27 ca	Alignement
AK	673	Chemin des Noirets	40 ca	Alignement
AK	674	Nouvelle emprise sentier	22 ca	
TOTAL surface			89 ca	

✚ **Madame GAY cède à la Commune de Pernand-Vergelesses les parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature
AK	677	Nouvelle emprise du sentier	12 ca	
AK	676	Rue du Paulant	6 ca	Alignement
TOTAL surface			18 ca	

Les frais seront entièrement supportés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'échanges et autorise le Maire à engager les démarches auprès du Notaire de la Commune.

6°) Fête de Village

Pour faire suite à l'échange du 20 janvier 2022 entre le Conseil Municipal et les Associations du village présentes, celles-ci proposent la création d'un moment festif pour animer le village. Une réunion sera programmée sous peu pour organiser la manifestation.

7°) Informations diverses :

- ✓ **Evolution des travaux de la Salle Pavelot** : Le Maire informe les membres du Conseil de l'évolution des travaux et présente des échantillons des revêtements afin de valider ceux-ci.
- ✓ **Visite de la Maison Copeau** : Le Maire informe le Conseil que Mr Grinberg souhaite organiser une visite de la Maison Copeau avec l'ensemble du Conseil Municipal afin de présenter les projets de l'Association concernant le bâtiment et son espace. La visite est prévue le 11 avril à 18h30.
- ✓ **Visite des bâtiments communaux** : Le Conseil souhaite s'entretenir avec les locataires des bâtiments communaux afin de prioriser les travaux à envisager dans les prochaines années.
- ✓ **Info Maison France Services : Ruffey les Beaune** : Le Maire informe le Conseil qu'une Maison France Service est ouverte à Ruffey les Beaune. Celle-ci regroupe sur un même lieu l'ensemble des services administratifs
- ✓ **Engazonnement du cimetière** : Le cimetière sera progressivement engazonné notamment les grandes allées afin de respecter les normes environnementales.
- ✓ **Panneaux Vélo route** : De nouveaux panneaux ont été installés à la demande de la Commune par la Communauté d'Agglomération de Beaune pour mieux sécuriser la vélo route entre Savigny les Beaune et Pernand-Vergelesses

Fait et délibéré